Image not found or type unknown

Madagascar: l'ancien président Ravalomanana condamné aux travaux forcés à perpétuité

Actualité législative publié le **28/08/2010**, vu **2078 fois**, Auteur : SAID ISSA

L'ancien président malgache Marc Ravalomanana a été condamné samedi par contumace aux travaux forcés à perpétuité dans le procès des auteurs d'une tuerie où la garde présidentielle avait tiré sur la foule en 2009, a déclaré un avocat de la défense.

"M. Ravalomanana a été condamné par défaut aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre et complicité de meurtre," a déclaré par téléphone à l'AFP Me Hanitra Razafimanantsoa, l'une des avocats du président évincé, exilé en Afrique du Sud depuis mars 2009.

Le 7 février 2009, la garde présidentielle, dissimulée, avait tiré sans sommation sur une foule qui se dirigeait vers le palais abritant les bureaux du président, dans le centre-ville de la capitale, faisant au moins une trentaine de morts et plus d'une centaine de blessés.

Parmi les dix-huit autres co-accusés dans le procès, qui s'est déroulé cette semaine devant la Cour criminelle ordinaire d'Antananarivo, quatorze ont écopé d'une peine de travaux forcés à perpétuité.

Les accusés ont été seulement défendus par deux assesseurs, leurs avocats ayant choisi de quitter les débats dès le début, considérant qu'il y avait "violation flagrante des droits de la défense", selon Me Razafimanantsoa.

"Les voies de recours désormais sont l'opposition et le pourvoi en cassation, on verra ce qu'on va faire," a annoncé l'avocate, qui a prévenu M. Ravalomanana de sa condamnation.

"Pour lui, ce n'est pas une décision sérieuse car la justice actuelle est trop instrumentalisée par le régime en place," a-t-elle indiquée, jugeant que "le but est de le condamner pour qu'il ne puisse pas rentrer (à Madagascar) et se présenter aux élections futures".

Le procès a suscité beaucoup de remous, les partisans des deux camps assistant en nombre aux audiences.

Le 7 février 2009, Andry Rajoelina, alors maire d'Antananarivo et opposant à Marc Ravalomanana s'était déclaré "en charge des affaires du pays" après des semaines de confrontation et de manifestations publiques.

Il avait nommé un "Premier ministre" que des milliers de partisans avaient voulu installer au Palais présidentiel, lieu de la fusillade.

Madagascar est plongée dans une crise politique grave depuis fin 2008, qui a conduit à l'éviction

en mars 2009 du président Marc Ravalomanana et à son remplacement par son principal opposant M. Rajoelina, alors soutenu par l'armée.

Publié le 28/08/2010 à 14:54 AFP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés